ART. PREMIER N° 247

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 247

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A l'alinéa 6, substituer aux mots :

« ses priorités et ses intérêts, ainsi que ceux de l'Europe, »,

les mots:

« ses priorités, ainsi que celles de l'Europe tels que validées dans le Consensus européen pour le développement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semblait important de proposer une amendement de replis visant à enlever la notion d'intérêt, qui n'a que peu de valeur ajoutée dans ce paragraphe, et d'ajouter, comme le Rapporteur l'avais indiqué lors du débat en commission que les intérêts de l'Europe étaient ceux définis par le Consensus européen pour le développement.